

ANNEXE II

DES MEMOIRES

Présentation générale :

Chaque mémoire, s'il échet, devra être composé des pièces suivantes :

- **Deux (2) pages de couverture.** Sur la première page est indiquée l'identité de l'équipe participante, notamment le nom de l'université d'origine, les noms et prénoms des étudiants, les nom et prénom de l'encadreur et la position soutenue (demande ou défense). Tandis que la deuxième page doit rester vierge avec comme seule inscription le mot « code ». Sur cette page sera transcrit le code qui servira d'identification à l'équipe tout au long du concours.
- **Un résumé** exposant brièvement les arguments principaux. Le résumé ne dépassera pas une (1) page.
- **Le mémoire proprement dit** ne dépassera pas 4 000 mots (y compris notes en bas de page si celles-ci sont employées).
- **Spécifications du format**
 - Interligne : le mémoire doit être dactylographié en interligne 1,5
 - Forme : le mémoire doit être dactylographié
 - La police : times new roman
 - Taille de police : 12
 - Marges : Haut : 2 cm ; Bas : 2 cm ; Droite : 2 cm et Gauche : 2 cm.
 - Alignement : Justifié

N.B. : Les organisateurs sont particulièrement stricts sur le respect des critères de présentation générale des mémoires. Toute équipe ne respectant pas ces critères peut être disqualifiée. Sur le nombre de pages particulièrement, les corrections ne porteront pas sur la/les page(s) après la dixième.

Remise des mémoires

Un exemplaire du mémoire pour chaque partie (un mémoire du requérant et un mémoire de la défense) doivent être envoyés au Coordonnateur du Concours au plus tard le mardi **06 mai 2014 à minuit (temps universel)**. Les mémoires doivent impérativement être envoyés en fichiers joints (en PDF et WORD) à un email à l'adresse ci-après : concours.grandslacs@gmail.com

Toute équipe n'ayant pas remis aux organisateurs un exemplaire de chacun de ses mémoires avant la date limite du mardi 06 mai 2013 sera sanctionnée. La sanction pourrait aller de la non-prise en compte du mémoire jusqu'à la disqualification.

Le Comité d'organisation n'est pas à mesure de fournir aux participants l'usage d'un ordinateur ou d'une machine à photocopier pendant le concours. Chaque équipe devra se munir de quatre exemplaires de leurs mémoires tels qu'envoyés. Trois mémoires à remettre aux organisateurs et un exemplaire qui sera remise chaque fois aux autres équipes.

Chaque équipe disposera pendant les plaidoiries orales d'une compilation des documents dont il est question dans les mémoires.

Correction des mémoires

Les mémoires seront corrigés avant ou pendant le concours par un panel de trois experts indépendants désignés par le CCGL.

L'emploi des mémoires des équipes adverses

En ce qui concerne les deux phases des tours préliminaires, **aucune équipe** n'aura le droit de consulter au préalable ou d'être mise au courant du contenu du mémoire des autres équipes, avant qu'il ne soit mis à leur disposition par le Comité d'Organisation placé sous la responsabilité du Coordonnateur.